



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/193
18 février 1999

Cinquante-troisième session
Point 95 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/53/610)]

53/193. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2001 pour mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 51/186 du 16 décembre 1996,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants¹;

2. *Décide* de reporter à sa cinquante-quatrième session l'examen des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2001 pour mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet.

*91^e séance plénière
15 décembre 1998*

¹ A/53/186.